



Le 23 octobre 2009

Communiqué suite au début des négociations protocolaires

Protocole 2010 – 2011 : Acte 1

La réunion du 19 ouvrait officiellement les discussions devant conduire au protocole de « transition » 2009-2011. Tous les syndicats de la DGAC étaient présents (à l'exception du SNCTA).

Elle avait été précédée d'une préparation intersyndicale forte visant à fixer les orientations majoritaires prioritaires.

Après une introduction de Patrick Gandil, Directeur Général, rappelant la situation économique préoccupante (« la DGAC emprunte pour payer ses salaires »), les OS ont exprimé leurs priorités :

- Refus du changement de structure de la DGAC en EP et de son étude ;
- Mise en place du FAB-EC sur un modèle de coopération contractuelle excluant la fusion des prestataires ;
- Remise en cause de la RGPP (qui vise à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite) et de ses conséquences sur la politique de recrutement...

Face à ce front commun, le DG a mis en cause la volonté des représentants des personnels de maintenir la politique protocolaire en place depuis plus de 20 ans à la DGAC. Considérant cette menace de rupture inacceptable, les OS ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre du protocole tout en confirmant leurs positions.

La DGAC en faillite ?

P.Gandil a plusieurs fois insisté sur l'état préoccupant des finances et notamment sur la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer la masse salariale. On doit quand même constater que cette baisse des redevances intervient après une période de forte augmentation du trafic et des remboursements aux compagnies relativement important. Si dans le contexte actuel, on peut comprendre le choix politique de préserver les compagnies, et notamment Air France, en n'augmentant pas la redevance à hauteur des coûts, il serait anormal qu'une reprise du trafic ne soit pas accompagnée d'une remise à l'équilibre financier très rapide de la DGAC.

Dans le cadre de l'évolution FAB-EC, si l'UNSA-ICNA peut accepter le principe de l'étude d'une convergence raisonnable des taux il est opposé à la mise en place d'une caisse commune basée sur un taux unique. Ce serait le point de départ d'une comparaison entre prestataires sur ce qu'ils coûtent sans regarder ce qu'ils rapportent, un non-sens économique et social qui défavoriserait clairement le prestataire le plus gros mais le plus rentable : la DSNA !

Il juge également inacceptable la politique visant à réduire de manière arbitraire les redevances, le but étant de justifier un changement de structure par une dégradation du service...

Enfin, il faut se poser la question de notre politique d'investissements et de subventions quelque peu dispendieuse. Plutôt qu'être les champions des projets à 20 ans, malheureusement avec peu de résultats concrets, il vaudrait mieux se fixer des objectifs plus raisonnables, mais qui permettraient peut-être d'avoir des produits opérationnels sur les positions de contrôle dans les 5 ans !

Après plusieurs tours de table Patrick Gandil proposait une nouvelle base de négociation :

- Report *sine die* du projet d'EPA et suppression du GT correspondant ;
- Affirmation de l'unité de la DGAC, y compris au niveau DSAC – DSNA dont la séparation doit rester seulement fonctionnelle ;
- Approche du FAB-EC sur une base de coopération entre prestataires tout en se réservant la possibilité de fusionner certaines parties de service (le cas de Maastricht étant évoqué) ;
- Ouverture d'un GT effectifs.

La réunion s'est conclue sur la mise en place des différents GT. Outre la préparation du traité intergouvernemental FAB-EC et des évolutions qui en découleront, plusieurs points méritent une attention particulière.

Ainsi le régime de nos primes, indexées sur l'indice INSEE, a été déclaré illégal par la Cour des Comptes et doit être modifié. Pour l'UNSA-ICNA il serait inacceptable d'en profiter pour introduire la PFR (prime de rendement individualisée) en contradiction totale avec l'essence de nos fonctions. La Cour des Comptes a, également, demandé un meilleur suivi des heures de contrôle transmises à la DSAC (200h). Bien que le DG ait déclaré être opposé à toute forme de flicage nous devons être particulièrement vigilants sur ce sujet.

Le GT sur les évolutions statutaires ne devra pas remettre en cause la pluridisciplinarité du corps des ICNA en modifiant ou en limitant les conditions d'accès à nos fonctions d'expertise ou d'encadrement.

Enfin, bien que la question n'ait pas été directement abordée, le DG a déclaré à l'Assemblée Nationale que l'indice I1 devait être porté à 0.6. L'UNSA-ICNA estime que le sujet ne peut être abordé sans une remise en cause profonde de l'indice lui-même.

MOSAIC ou confetti ?

Lors du débat sur la mise en place du FAB-EC, le Directeur Général a soutenu le modèle coopératif tout en insistant sur le fait qu'il devait garder la possibilité de fusionner certaines entités. Il a cité le problème de la séparation de Maastricht d'Eurocontrol et la possibilité d'une fusion limitée. Se pose, bien entendu, la question de la nature juridique de telles entités (voir le consortium satellitaire IMMARSAT qui est passé de l'Organisation Internationale à la société privée cotée à la bourse de Londres...) et leur périmètre.

Un centre commun Reims/Maastricht/Suisse pourrait alors voir le jour, illustration pratique de la politique de « consolidation » chère à la Commission Européenne (c'est-à-dire le regroupement des centres dans une optique d'économie d'échelle, à rapprocher de la mutualisation des services...). On serait alors très loin du slogan « du sol à l'illimité », et de la Grande Europe du Contrôle, on se dirigerait tout droit vers un tout petit confetti.

L'UNSA-ICNA ne peut admettre une telle politique. Elle regrette que certains aient abandonné la nécessaire cohésion des ICNA et la défense de la spécificité de leurs fonctions dans le cadre général de la DGAC pour s'enfermer dans une vision réductionniste, sacrifiant toutes les « fonctions support » et limitée à l'intérêt pécuniaire à très court terme de tel ou tel centre.

Cela n'est pas conforme à nos valeurs. Nous nous battons pour que les personnels de tous centres, notamment au niveau des tours et des approches, ne soient pas les laissés pour compte de ces possibles évolutions.

www.icna.fr
unsa@icna.fr